



Je commercialise mes produits ou mes services

Généralités sur le droit des contrats



Généralités sur le droit des contrats



Définition

"Le contrat est un accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes destiné à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations . "



Article 1101 du Code civil,

Généralités sur le droit des contrats



Trois grands principes généraux :

- La liberté contractuelle

Généralités sur le droit des contrats



Trois grands principes généraux :

- La liberté contractuelle
- La force obligatoire du contrat
- La bonne foi

Généralités sur le droit des contrats

La classification des contrats

La qualification du contrat va permettre de déterminer le régime juridique applicable.



Généralités sur le droit des contrats



La classification des contrats

Solennel / Consensuel

Généralités sur le droit des contrats



La classification des contrats

Solennel / Consensuel

De Gré à Gré / D' Adhésion



La classification des contrats

Solennel / Consensuel

De Gré à Gré / D' Adhésion

Unilatéral / Synallagmatique

Généralités sur le droit des contrats



La classification des contrats

Solennel / Consensuel

De Gré à Gré / D' Adhésion

Unilatéral / Synallagmatique

A titre onéreux / A titre gratuit

Généralités sur le droit des contrats



La classification des contrats

Solennel / Consensuel

De Gré à Gré / D' Adhésion

Unilatéral / Synallagmatique

A titre onéreux / A titre gratuit

A Durée Déterminée / A Durée Indéterminée

Contrat à exécution instantanée / Contrat à exécution successive , etc .

Généralités sur le droit des contrats



**Quelles sont Les
conditions de fond de
validité du contrat ?**





Les conditions de fond de validité du contrat

4 conditions de fond :

- Le consentement des parties
- Leur capacité de contracter
- Un contenu licite et certain

Généralités sur le droit des contrats

Les conditions de fond de validité du contrat



1. Consentement libre et éclairé



Les vices du consentement :

- L'erreur
- Le dol
- La violence

Généralités sur le droit des contrats

Les conditions de fond de validité du contrat



1. Consentement libre et éclairé

Les vices du consentement :

- L'erreur sur les qualités substantielles d'un élément déterminant du contrat permet d'annuler le contrat.

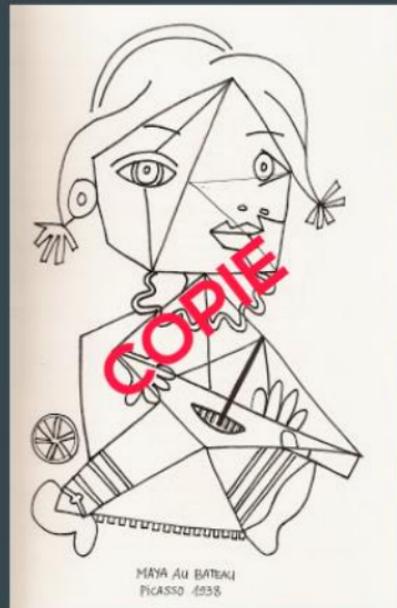
Généralités sur le droit des contrats

Les conditions de fond de validité du contrat

1. Consentement libre et éclairé

Les vices du consentement :

- L'erreur



Généralités sur le droit des contrats

Les conditions de fond de validité du contrat



1. Consentement libre et éclairé

Les vices du consentement :

- L'erreur
- **Le dol**



Généralités sur le droit des contrats

Les conditions de fond de validité du contrat



1. Consentement libre et éclairé

Les vices du consentement

- L'erreur
- Le dol
- **La violence**



Généralités sur le droit des contrats

Les conditions de fond de validité du contrat



2. La capacité des parties

Généralités sur le droit des contrats

Les conditions de fond de validité du contrat



2. La capacité des parties

Tutelle

Curatelle



Généralités sur le droit des contrats

Les conditions de fond de validité du contrat



3. Un contenu licite et certain

Généralités sur le droit des contrats

Les conditions de forme



Généralités sur le droit des contrats

Les conditions de forme



Le principe du consensualisme



Généralités sur le droit des contrats



La preuve du contrat

Généralités sur le droit des contrats

La preuve du contrat

L'obligation de disposer d'un écrit :

Au dessus de 1 500 €, un écrit est exigé pour la preuve du contrat .

En dessous de cette somme, la preuve du contrat peut se faire par tout moyen.



Généralités sur le droit des contrats

La preuve du contrat

L'obligation de disposer d'un écrit :

Au dessus de 1 500 €, un écrit est exigé pour la preuve du contrat .

En dessous de cette somme, la preuve du contrat peut se faire par tout moyen.



Exceptions :

En droit commercial : la preuve est libre

Généralités sur le droit des contrats

La preuve du contrat

L'obligation de disposer d'un écrit :

Au dessus de 1 500 €, un écrit est exigé pour la preuve du contrat .

En dessous de cette somme, la preuve du contrat peut se faire par tout moyen.

Exceptions :

En droit commercial : la preuve est libre

Impossibilité matérielle ou morale de procurer un écrit



Généralités sur le droit des contrats

La preuve du contrat

L'obligation de disposer d'un écrit :

Au dessus de 1 500 €, un écrit est exigé pour la preuve du contrat .

En dessous de cette somme, la preuve du contrat peut se faire par tout moyen.

Exceptions :

En droit commercial : la preuve est libre

Impossibilité matérielle ou morale de se procurer un écrit

Commencement de la preuve par écrit.



Généralités sur le droit des contrats



Les effets du contrat

Généralités sur le droit des contrats

Les effets du contrat



Le contrat a force obligatoire

Il s'impose :

- Aux parties



« Les contrats ne peuvent être modifiés ou révoqués que du consentement mutuel des parties, ou pour les causes que la loi autorise »

Article 1193 du Code civil.

Généralités sur le droit des contrats

Les effets du contrat



Le contrat a force obligatoire

Il s'impose :

- Aux parties
- Au juge
- Aux tiers



Généralités sur le droit des contrats

Les effets du contrat



Le contrat a force obligatoire

Il s'impose :

- Aux parties
- Au juge
- Aux tiers

En cas de changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat, rendant son exécution excessivement onéreuse, chaque partie à un contrat peut en demander la révision à son partenaire .

Théorie de l'imprévision

Généralités sur le droit des contrats

Les effets du contrat



Que se passe t'il en cas de mauvaise exécution ou d' inexécution du contrat ?

Généralités sur le droit des contrats

L'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat



Monsieur Dupont peut suspendre
l'exécution de ses obligations



Généralités sur le droit des contrats

L'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat



Monsieur Dupont peut suspendre l'exécution de ses obligations

Monsieur Dupont peut demander l'exécution forcée ou la résolution du contrat .



Généralités sur le droit des contrats

L'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat

Dommmages et intérêts

Responsabilité civile contractuelle





Les clauses de non responsabilité ou limitatives de responsabilité



Exemple :

La responsabilité de la société ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- en cas de contaminations par des virus et/ou des intrusions dans le système informatique des Clients effectuées par des tiers ;
- non-respect des procédures d'installation par le Client ;
- en cas d'interruption de fonctionnement temporaire ou définitive du système satellitaire ou tout autre système satellitaire qui pourrait lui succéder, et plus généralement de tout réseau de communication électronique non exploité par la société quelle qu'en soit la cause. ...

Généralités sur le droit des contrats

Les clauses de non responsabilité ou limitatives de responsabilité



Ces clauses sont légales et applicables sauf :

- Si elles privent de sa substance l'obligation essentielle
- En cas de faute dolosive du prestataire
- Si elles créent un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties au contrat (pour les consommateurs)



Généralités sur le droit des contrats

La clause pénale



Exemple :

En cas d'interruption du Service, la société s'engage à rétablir le service interrompu dans un délai de douze (12) jours ouvrables à compter de la réception de la demande du Client. Le dépassement de ce délai ouvre droit pour le Client à une indemnité d'un montant égal au prorata de la mensualité due pour le service interrompu entre le délai maximum de rétablissement prévu et la date de rétablissement effectif.

Généralités sur le droit des contrats

La clause résolutoire



Exemple :

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, le contrat de vente sera résolu de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société.

Généralités sur le droit des contrats

